

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 janvier 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 SG 2 Convention de Partenariat entre la Ville de Paris et les partenaires du projet « CoResponsability in District Energy Efficiency & Sustainability (CORDEES) ».

M. Jean-Louis MISSIKA et Mme Célia BLAUEL, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer une convention de partenariat avec les partenaires du projet CORDEES ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission, et Madame Célia BLAUEL, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de la convention de partenariat.

Article 2 : La Maire de Paris est autorisée à signer la convention susmentionnée.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO